

A propos d'un timbre poste : le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur du Code civil suisse

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **20 (1932)**

Heft 393

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260893>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

lin (Kansas) et Mrs. Virginia Jenckes (Indiana). En même temps qu'elles ont été élues Mrs. Norton, Mrs. Florence Kahn, et Mrs. Edith Nourse Rodgers, déjà membres de cette Chambre depuis plusieurs années.

D'autre part, Mrs. Hattie Caraway, dont nous avons signalé l'élection au Sénat en janvier dernier, comme successeur à son mari décédé, a vu son mandat confirmé pour toute une législature par ses électeurs et électrices.

A propos d'un timbre poste

Le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur du Code civil suisse

La Fondation *Pro Juventute* a pris l'habitude, ces dernières années, de consacrer un de ses timbres-poste de bienfaisance (le timbre bleu de 30 centimes, surtout destiné aux affranchissements pour l'étranger) à l'effigie d'un homme suisse marquant. Cette année, ce sont les traits d'Engène Huber, qu'à l'occasion du vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de notre Code civil suisse et du vingt-cinquième anniversaire de son acceptation par le peuple, nos lettres vont faire connaître à toutes nos correspondantes de Paris ou de Londres, de Rome, de Berlin, ou de New-York.

Or, combien parmi nos féministes actuelles savent-elles ce que nous, femmes suisses, devons à la mémoire d'Engène Huber? Notre Code civil est sans conteste l'un des meilleurs actuellement en vigueur: il n'est que de parler avec des féministes d'autres pays pour s'en rendre compte, tant et si bien que l'on a pu dire parfois de façon un peu paradoxale qu'il constitue sous sa forme actuelle un obstacle à la propagande suffragiste, parce qu'il a réalisé chez nous, il y a un quart de siècle déjà, certaines réformes que les femmes d'autres pays travaillent à obtenir avec l'aide de leur bulletin de vote. Certes, à mesure que les années s'écoulent, nous voyons des améliorations à y apporter sur certains points, mais c'est avec reconnaissance que nous songeons à la situation faite à la femme dans l'exercice de ses droits civils, dans les dispositions touchant l'union conjugale, l'éducation et la tutelle des enfants, l'action en divorce et les obligations imposées au père pour l'entretien de son enfant illégitime, toutes choses qu'il ne sera pas inutile de se rappeler chaque fois que nous colérons, ces mois prochains, un timbre bleu sur nos lettres...

Femmes maires en Grande-Bretagne

Les récentes élections municipales anglaises ont amené 15 femmes à occuper des postes de maires, et pour la première fois l'Ecosse connaît aussi des femmes remplissant ces fonctions, trois femmes ayant été élues à la charge de « prévôt ». Nous avons sous les yeux en écrivant ceci la photographie et la biographie de Mrs. J. Spalding, « prévôt » de la petite ville de Dalkeith, dont elle est conseillère municipale depuis 1921, et pour laquelle elle a beaucoup fait en matière de protection de l'enfance et de la maternité et de lutte contre le chômage.

Une Institution unique au monde

L'École des auxiliaires ménagères (Danemark).

En Danemark, il n'y a pas de domestiques. On ignore les bonnes à tout faire — du moins, depuis que M^{lle} Marie Christensen, une Danoise qui gagna son pain chez les autres à l'âge de douze ans, réforma à la fois le titre et la fonction. L'école des auxiliaires ménagères qu'elle a fondée, à Copenhague, est unique au monde. L'Amérique, même, n'en a point.

Comme autre part, le travail du ménage, dans la classe bourgeoise du Danemark, était exécuté par des jeunes filles sans aucune éducation professionnelle. En conséquence, elles étaient corvéables à merci. On les logeait mal. On les payait le moins possible. Des patronnes indifférentes ne se préoccupaient ni de leur hygiène, ni de leur nourriture. M^{lle} Christensen engagea une véritable lutte pour procurer de meilleurs moyens d'existence à ces subalternes; ayant été domestique elle-même, elle connaissait toutes les lacunes du métier.

« Vous êtes peu payées, disait-elle à ses sœurs de peine, parce que vous ne savez pas rendre de bons services. Quand vous connaîtrez votre affaire, on aura pour vous de la considération et l'on vous rétribuera selon vos mérites ».

M^{lle} Christensen décida donc de fonder, avec l'appui éclairé des patrons, le syndicat des femmes domestiques. Il y a de cela vingt-cinq ans. Tout de suite ce syndicat fut baptisé: Syndicat des auxiliaires ménagères.

Pour rallier des adhérents, M^{lle} Christensen monta tous les escaliers de service de Copenhague. Le plus souvent, on lui fermait la porte au nez. Il est remarquable, d'ailleurs, qu'elle fut mieux accueillie et plus approuvée par les maîtresses de maison que par leurs employées de cuisine.

Enfin, M^{lle} Christensen vit ses efforts couronnés de succès. Non seulement les « auxiliaires ménagères » furent syndiquées, mais elles eurent leur école — un immense immeuble dans un quartier des plus chics de Copenhague.

Et maintenant les jeunes Danoises doivent passer par l'école des « auxiliaires ménagères » pour avoir le droit d'exercer la profession honorée d'aide-ménagère. De véritables professeurs d'expérience enseignent, là, aux plus humbles filles, aux moins intelligentes, comment on évite de déclencher des cataclysmes dans un foyer quand on manie le feu, l'électricité, le gaz et divers poisons comme l'eau de Javel, l'eau de cuivre, la pâte à fourner. On apprend les rudiments d'une cuisine sinon gourmande, du moins hygiéniquement préparée.

Mieux encore: le syndicat a provoqué la formation de sociétés de mères de famille dans presque toutes les villes importantes du Danemark. Ces sociétés travaillent en parfaite intelligence avec l'école professionnelle de M^{lle} Marie Christensen.

Le roi du Danemark et la reine ont décoré M^{lle} Christensen, l'ancienne petite bonne d'enfants. Et le roi lui a dit en serrant sa vaillante main:

« Vous avez travaillé pour tous les foyers danois, puisque vous les avez pourvus d'excellentes auxiliaires fières de leur emploi! »

(Bulletin International de l'Enseignement ménager)



Les Femmes et la Société des Nations

Contre la traite des femmes

Le Comité de la S. d. N., chargé de prendre connaissance des travaux de la Commission d'enquête envoyée dans le Proche, le Moyen et l'Extrême-Orient pour y procéder à une étude sur la traite des femmes et des enfants, s'est réuni à Genève le 5 décembre, sous la présidence de M. Regnault (France).

L'objet de cette étude était de déterminer la situation existant en Orient du point de vue de la traite internationale des femmes et des enfants. Cette étude devait porter non seulement sur les prostituées, mais sur les femmes amenées dans les pays étrangers comme artistes pour être exploitées et livrées à la prostitution. L'Assemblée et le Conseil avaient insisté sur la nécessité de limiter l'enquête à l'aspect international de la question.

La Commission d'enquête a visité les pays



DE-CI, DE-LÀ

Une suffragiste il y a cent ans.

Le journal anglais *l'Observer* vient de publier un fragment de chronique de son numéro du 4 novembre 1832, que nous traduisons ci-après:

« Lors de la revision des registres électoraux du Middlesex, il fut trouvé sur celui de St Anne qu'une dame s'y était fait inscrire comme électrice ayant acquitté son droit d'inscription d'un shilling. M. Palk avocat déclara que la législation n'avait pas affranchi les femmes (*Rires dans l'Assemblée*). Un ami de la dame en question assura qu'elle était une réformatrice zélée, qui durant la discussion d'une mesure importante elle en avait parlé à tous les thés auxquels elle participait (*Rires*), qu'elle était une adepte du suffrage universel et du vote au scrutin secret (*Rires*), et qu'elle devait avoir le droit de prendre sa part d'une bénédiction telle que ce vote pour lequel elle avait travaillé d'une main active et d'une langue agile (*Rires*). M. Palk regretta son incapacité à accroître les privilèges politiques de cette dame, et espérant qu'elle ne lui en voudrait pas, et qu'elle détournerait son déplaisir contre la législation (*Rires*), il biffa son nom sur le registre... »

Mon Dieu, mais n'y a-t-il pas encore chez nous des gens qui, en 1932, tiennent des propos analogues et rient des rires équivalents à ceux des Anglais de 1832?... »

suivants: le Siam, l'Indo-Chine, Hong-Kong, Macao, les Iles Philippines, la Chine, le Japon, les Indes néerlandaises, les Etablissements du Détroit, et les divers Etats malais fédérés ou non fédérés, l'Inde, Pondichéry, Ceylan, la Perse, l'Irak, la Syrie, le Liban et la Palestine. Partie de Marseille le 19 octobre 1930, la Commission s'est embarquée pour rentrer en Europe le 16 mars 1932.

Le point de départ des travaux de la Commission a été le questionnaire adressé à l'avance à tous les pays qu'elle devait visiter, afin que les autorités intéressées aient le temps de préparer leurs réponses. Dans tous les pays, la Commission a reçu, dès son arrivée, une réponse écrite officielle à son questionnaire, accompagnée de statistiques et d'autres annexes, telles que lois, règlements, etc.

Dans chaque localité, la Commission, dès son arrivée, a pris les dispositions nécessaires pour recueillir des témoignages tant officiels que privés et pour visiter les institutions présentant un intérêt du point de vue de ses recherches. Les personnes dont la Commission a recueilli les témoignages ont été des fonctionnaires appartenant à la police, aux Départements de la Prévoyance sociale, de l'Hygiène, du Travail, et de l'Instruction publique; des juges, des médecins hommes et femmes, des agents et agentes d'œuvres socia-

Une nouvelle page féminine.

Le *Paysan Suisse* (*Schweizer Bauer*) a paru pour la première fois avec son supplément *La Paysanne* (*Die Landfrau*), l'organe officiel de l'Association bernoise des paysannes. C'est la secrétaire de cette Association, M^{lle} Marie Renfer, qui signe comme rédactrice.

Le sexe faible.

La pilote allemande, Lola Schröter, vient d'obtenir le record mondial pour saut en parachute. Elle a sauté d'une hauteur de 7350 mètres, battant ainsi de 1350 m. le précédent record. Elle mit 28 minutes pour atteindre le sol! C'est la 175^e descente en parachute qu'elle exécute.

Succès féminins.

M^{me} Bertha Lutz, présidente de l'Association brésilienne pour le Suffrage féminin, a été désignée comme membre du comité chargé de la préparation de la nouvelle Constitution du Brésil.

Pour les enfants.

A l'imitation de ce qui se fait déjà en Angleterre, en Hollande et en Amérique, Hambourg et Cologne viennent d'organiser des « rues réservées aux enfants ». Ces rues seront interdites à la circulation des véhicules et des autos, afin que les enfants puissent y jouer sans danger. Il va sans dire qu'elles se trouvent dans des quartiers où les places de jeux manquent totalement.

Une femme juge... aux Indes néerlandaises.

Bien qu'aux Pays-Bas, les fonctions de juge soient encore fermées aux femmes, les Indes néerlandaises, se montrant en cela plus progressistes que la métropole, ont admis qu'une femme deuxième greffier au tribunal, fit également fonction de juge dans certains cas.

Corveon étalent leurs beaux portraits de fleurs; ici sont des bouquins sur les oiseaux et leurs nids, des paysages où tout est jeune et frais. Dans cette salle blanche, depuis les livres exposés jusqu'aux épines-roses et aux juvéniles habitués, tout évoque le délicieux distique qui nous vient de l'Italien: « printemps, jeunesse de l'année! ô jeunesse, printemps de la vie!... Hélas! le vrai printemps est maussade au dehors, dans cette rue. Boutebrie où siffle le vent aigre sous un ciel gris et bas. Mais il ne parvient pas à attrister la joie de vivre de la bibliothèque fleurie.

« Le Cercle de poésie, m'explique mon infatigable cicérone, c'est une réunion, une fête longuement préparée par nos garçons et nos filles. Ils commencent par choisir un sujet, la mer, par exemple, ou les arbres. Ils cherchent dans nos livres les vers qui se rapportent au sujet choisi; ils en apprennent par cœur ou se préparent à bien les lire. Ensuite, le Cercle de poésie affiche son programme, convie ses auditeurs et la petite fête finit par des discussions prolongées soulevées par la série des productions. Un jour que les garçons avaient choisi comme sujet l'amour, ils en parlèrent tous fort intelligemment, exposant leur idéal avec candeur et pureté. »

« Les enfants soignent les livres peut-être mieux que ne le feraient des adultes. Ce sont presque toujours des gosses gentils, serviables et n'hésitant pas à confesser leurs bévues. Voyez comment cette fillette qui n'a pas quatre ans manie avec précautions ce livre illustré presque aussi grand qu'elle. Nous manquons, en France, des adorables livres illustrés pour les tout petits qui possèdent les enfants anglais ou américains.

Les bouquins donnés en prix dans nos écoles sont bien insignifiants et nous voudrions mener une campagne contre les fadeurs qui pénètrent ainsi dans les familles. »

— Cette grande cour ombragée est-elle à vous? — Non, mais les religieuses de l'école voisine nous la prêtent aux jours chauds. Il existe des directrices d'écoles de filles qui interdisent à leurs élèves de fréquenter l'« Heure joyeuse » parce qu'elles y rencontreraient des garçons. Pourtant, la société des petits camarades masculins fait grand bien à telles de nos jeunes lectrices. Elles apprennent à les connaître, à être naturelles dans leurs rapports avec eux. Nous leur disons: Les garçons seront tels que vous les voudrez, tels que vous saurez les influencer. »

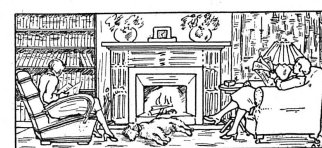
Par la clarté souriante, par la porte ouverte sur la rue par l'absence de tout formalisme et de toute bureaucratie, cette création de femmes américaines fait honneur à toutes les femmes du monde. Et le sentiment maternel trouve son compte en cette « Heure joyeuse » où les gosses s'instruisent ou s'amuse. Ils n'ont souvent, les pauvrets, que des logis vides parce que le père et la mère travaillent tous deux au dehors, ou que des logis encombrés où ils sont copieusement rabroués par des adultes fatigués.

On me dit que le bibliothécaire en chef de la rue Boutebrie a été engagé à venir parler à Genève du fonctionnement d'une bibliothèque enfantine. On ne peut que souhaiter que nos autorités s'intéressent à cette question et que des « Heures joyeuses » surgissent des pavés de nos grandes cités helvétiques. M. Roland-Marcel, le distingué directeur de la Bibliothèque nationale à Paris, revenant d'un voyage dans l'Amérique du

Nord pendant lequel il a étudié les innombrables bibliothèques des grands et des petites villes, a résumé ses impressions par ces quelques lignes qui serviraient de conclusion à notre visite à l'« Heure joyeuse ».

«... La bibliothèque? Savez-vous quel rôle étonnant elle joue là-bas? Son importance est déjà ancienne et elle ne cesse de croître. C'est sur elle d'abord que les Etats-Unis comptent pour réaliser leur plus haut idéal. Et cet idéal, c'est d'être le plus tôt possible la démocratie la plus instruite du monde. Là-bas, les fonctions de bibliothécaires — qui sont presque toujours des femmes — sont considérées comme constituant une mission sociale de toute première importance. Et cependant les bibliothécaires sont proportionnellement les moins bien rétribués parmi les citoyens et les citoyennes. Mais tous ont la foi... »

Jeanne VUILLOMENET.



Que lisons-nous?

SEPTIÈME LISTE

MARION GILBERT: *Elisabeth de Wittelsbach, impératrice d'Autriche, reine de Hongrie.* (12 ff.)

COURT MALHER: *Le talisman de la Rani* (trad. de l'allemand). Flammarion, éd. (12 ff.)

MARY WEBB (auteur de « Sam »): *Le poids des ombres*, roman (trad. de l'anglais). Ed. du Siècle. (16 ff.)

J. O. CURWOOD: *Un gentleman courageux* (traduit de l'anglais). (12 ff.)

Charlotte BRONTE: *Villette* (traduction nouvelle).

Paul MORAND: *Air indien* (a paru simultanément dans la *Revue des Deux-Mondes* et la *Nacio* (Buenos-Ayres). (20 ff.)

Tristan BERNARD: *Les parents paresseux.* (12 ff.)

Paul REBOUX: *Madame se meurt! Madame est morte!* (12 ff.)

Comtesse de NOAILLES: *Le livre de ma vie, souvenirs et confidences.* (18 ff.)

Alice DESCOUDRES: *L'éducation des enfants arriérés. Réédition de l'ouvrage primitivement intitulé L'éducation des enfants anormaux.* De-lachaux et Niestlé, 16 illustr. (30 ff.)

Edouard HERRIOT: *La porte océane* (suite de *La forêt normande*). (10 ff.)

Raymond RECOULY: *L'Angleterre est-elle en décadence?* 15 ff.)

Paul CAHEN PORTHEIM: *L'Angleterre, île inconcue.* (12 ff.)

Wladimir D'ORMESSON: *Enfances diplomatiques.* 1 vol.

LA FURETUSE.